

# Un mois de guerre en Algérie et en France

## La Fédération de France du F.L.N. sur les attentats

*Nous avons reçu, comme toute la presse, ce communiqué de la Fédération de France du F.L.N. sur les attentats qui ont eu lieu au début du mois de juin, en réponse aux accusations automatiques dont il fut l'objet de la part de la police et de la presse de droite. Est-il besoin de rappeler que le F.L.N. ne s'est jamais fait faute de revendiquer les actes de guerre qu'il a ordonnés et exécutés.*

### MISE AU POINT

Depuis quelques jours une certaine presse s'acharne à provoquer l'indignation générale contre le F.L.N. en lui attribuant de multiples attentats.

Or, pour faire accepter l'établissement définitif des « harkis » dont le comportement a scandalisé tous les honnêtes gens et pour faire étendre cette institution de mercenaires à l'ensemble du territoire français ; pour justifier a priori le renforcement d'une répression barbare et foncièrement raciste ; pour ériger en institution la vengeance organisée sous le masque des nouveaux tribunaux militaires, les « services compétents des affaires algériennes » ne manquent ni de moyens, ni d'imagination.

Nous savons par ailleurs que pour freiner l'évolution d'une opinion favorable à l'arrêt de la guerre d'Algérie s'exprimant notamment par le refus courageux d'une jeunesse clairvoyante et saine de porter les armes contre la liberté du peuple algérien, les provocateurs fascistes ont décidé de recourir aux manœuvres les plus extrêmes. Dans l'atmosphère actuelle, il est aisé de maquiller tout crime en « attentat F.L.N. ».

La Fédération de France du Front de Libération Nationale rappelle à l'opinion publique et spécialement aux partis de gauche, que dans sa légitime défense contre l'implacable appareil répressif colonialiste elle a toujours déployé le maximum d'efforts pour épargner la population française qu'elle ne confond pas avec les tortionnaires et leurs responsables hiérarchiques.

Ne s'étant jamais soustraite à ses responsabilités, la Fédération de France du F.L.N. ne tolérera pas qu'on lui impute des actes qu'elle n'a jamais ordonnés, et qui ne profitent en fin de compte qu'aux ennemis irréductibles des peuples algérien et français.

Paris, le 8 Juin 1960.

## Pour avoir exercé son métier de journaliste et pas celui de mouchard, Georges Arnaud condamné à deux ans de prison avec sursis

Le tribunal militaire de Paris a estimé qu'il n'avait pas à protéger ses sources d'information.

Deux ans de prison avec sursis, c'est peu de chose par rapport aux peines que subissent quotidiennement les accusés algériens. Mais il s'agit d'autre chose. C'est une peine symbolique, mais c'est tout un programme, « c'est le principe même de la liberté de la presse et du secret professionnel des journalistes qui est en jeu », a déclaré l'accusé.

En tout cas, félicitons-le d'avoir conservé au travers de toute cette affaire une attitude impeccable et d'avoir su utiliser intelligemment le tribunal militaire comme une tribune publique et, au delà de son cas personnel, plaider fougueusement contre la guerre d'Algérie. Rappelons que son procès a donné lieu à de nombreuses protestations et manifestations :

- Un meeting a eu lieu.
- Plus de cent directeurs, rédacteurs en chef et journalistes ont demandé sa libération.
- Des éditeurs ainsi que le Comité national des écrivains ont fait circuler des pétitions.

## Au procès du Parti communiste algérien, Mme Maurice Audin n'a pas eu le droit de dire pourquoi M. Audin était absent

*En décrétant le huis-clos au procès du Parti communiste algérien, le tribunal d'Alger a réussi à empêcher qu'à ce procès — procès de torturés et d'assassinés — les militants du P.C.A. clament les horreurs de la « Présence Française » en Algérie.*

Mais ce que Mme Audin, ce qu'Henri Alleg et Akkache n'ont pu dire en public à ce procès, déjà des centaines de millions d'hommes le savent dans le monde. Les peines infligées aux survivants des tortures (les juges colonialistes n'ont pas osé juger Maurice Audin, étranglé en 1957 par un parachutiste) devront être levées sous la poussée d'une vaste campagne qui doit s'organiser en France et dans le monde.

*Libérez Henri Alleg, Akkache et les autres condamnés du honteux procès d'Alger.*

*Libérez toutes les victimes de l'impérialisme français en Algérie et en France.*

*Jugement public des tortionnaires assassins de Maurice Audin et de bien d'autres victimes.*

## Avec l'affaire des étudiants, ceci porte à 43 le nombre de personnes d'origine européenne accusées d'apporter leur aide au F.L.N. sur le territoire français

Avec le mois de juin, nous venons d'assister à six arrestations. Ce sont :

- Daniel MACAUX (20 ans), élève à Janson-de-Sailly ;
- Luc BROSSARD (21 ans), élève à Janson-de-Sailly ;
- Jean-Paul RIBES (21 ans), étudiant en droit ;
- Marie-Madeleine DUBOIS (18 ans), étudiante en lettres et langues orientales ;
- Jean-Jacques PORCHEZ (22 ans), étudiant en optique ;
- Lucien JUBELIN (37 ans), psychopédagogue.

Et ce n'est certainement pas fini :

*« L'arrestation d'un groupe d'étudiants qui apportaient leur aide au F.L.N. ne semble pas avoir permis de démembrer complètement le réseau de soutien dont ils faisaient partie. Les policiers de la D.S.T. cherchent à identifier les autres membres de ce réseau. Mais l'enquête progresse lentement. »*

(« LE MONDE »)

## Des saisies, des perquisitions

*Sur instruction du ministre de l'Intérieur, la police a saisi le numéro 23 de « Témoignages et Documents » qui reproduisait la conclusion du livre de Maurice Maschino, « Le refus » (lui-même saisi) et des extraits du bulletin « Vérité pour ».*

*D'autre part, on annonce également la saisie du dernier ouvrage de Francis Jeanson, « Notre guerre », édité par les Éditions de Minuit, dans lequel l'auteur expose les raisons de son soutien à la cause de la Révolution algérienne.*

*L'ouvrage, tiré à deux mille exemplaires, était déjà épuisé. Des perquisitions ont eu lieu au siège de la rédaction de « Témoignage et Documents », le 29 juin, ainsi qu'au domicile de Robert Barrat à Dampierre.*